

Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE

Tarifs Année 2024/2025

Contribution des Familles :	
Bac Pro MRC	883 €
Bac Pro Filière ARTS (Photo, Amamv, Amacv)	
2nde	1 646 €
1ère ou Terminale	1 857 €
3ème Prépa Métiers	693 €

Si interne : Pension à ajouter	
Pension	3 293 €
Sur présentation d'un certificat médical, une déduction sur l'internat, ne sera appliquée qu'après une absence de 2 semaines consécutives.	
Les absences pour stage sont déjà prises en compte.	
L'internat comprend les repas, le petit déjeuner, l'hébergement, les études.	

Le REPAS du midi (concerne les demi-pensionnaires et les externes uniquement)	
	6,30 €
Rappel du règlement du self :	
Tout élève doit avoir son badge lors de son passage au self.	
Le compte-self de l'élève doit être alimenté d'au moins la valeur d'un repas : par chèque, virement, par espèces (un reçu sera délivré) ou par carte bleue sur le site Ecole Directe (paiements en ligne- onglet : restauration)	
Pas de prélèvement pour régler la restauration.	

AUTRES FRAIS ANNUELS :	
Assurance scolaire et extra-scolaire 2024/2025	L'Etablissement prend en charge l'assurance pour tous les élèves Ne pas fournir votre attestation personnelle à la rentrée prochaine
Cotisation Facultative : (par famille)	A.P.E.L: Cotisation des familles à l'Association des Parents d'Elèves pour l'année 2024/2025 26,00 €

REGLEMENTS pour la contribution des familles et la pension uniquement :	
Pour l'année 2024/2025, les prélèvements sont le mode de règlement OBLIGATOIRE (sauf dérogation demandée par écrit et validée par la cheffe d'établissement).	
soit : 9 prélèvements automatiques mensuels du 10 Novembre 2024 au 10 Juillet 2025.	
Si c'est la 1ère fois que vous optez pour le prélèvement, un mandat et un RIB signés sont à fournir à la comptabilité .	

REGLES DE REDUCTION sur la contribution des familles :

UNIQUEMENT pour les 3 cas ci-dessous :

1/ Frères et sœurs scolarisés dans l'Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE (Cahors)

2/ Frères et sœurs scolarisés dans les Etablissements suivants (Réseau "Quercy Blanc et Vallées")

Ecole SAINT- GABRIEL (Cahors)
Ecole et collège SAINTE-THERESE (Lalbenque)
Ecole SAINT-JOSEPH (Puy l'Evêque)

Une réduction est accordée sur la contribution des familles ayant plusieurs enfants dans ces établissements. Dans ce dernier cas, la réduction sera appliquée sur **présentation d'un certificat de scolarité de l'année 2024/2025** émanant de l'école privée concernée.

Taux de réduction appliqués :

10 % pour 2 enfants - 25 % pour 3 enfants - 30 % pour 4 enfants -

3/ une réduction de 5% uniquement sur la contribution, sera appliquée si celle-ci est réglée en totalité dès réception de la facture.

A l'inscription ou à la réinscription : 1 seul versement obligatoire !

	Si : Externe / DP montant dont arrhes (scolarité)	Si : Interne montant dont arrhes (scolarité + pension)
Bac Pro MRC	210 € (dont arrhes 110 €)	600 € (dont arrhes 220 €)
Bac Pro Filières ARTS en 2°	300 € (dont arrhes 180 €)	680 € (dont arrhes 380 €)
Bac Pro Filières ARTS en 1°/Term	360 € (dont arrhes 200 €)	680 € (dont arrhes 380 €)
3° Prépa Métiers	180 € (dont arrhes 110 €)	580 € (dont arrhes 220 €)

Ces versements peuvent être effectués par : * virement / FR76 1780 7008 2400 5193 0345 073
Bic : CCBPFRPPTLS

* chèque à l'ordre de l'OGEC Saint-Etienne

* espèces un reçu sera délivré

si réinscription vous pouvez régler par carte bleue sur Ecole directe.

Ces montants seront déduits de la facture annuelle émise fin Septembre 2024.

En cas d'annulation, la partie "arrhes" ne sera pas restituée.

Contribution supplémentaire libre :

Cette année, l'OGEC SAINT -ETIENNE propose aux familles de soutenir l'établissement dans ses projets, en versant une contribution supplémentaire libre.